

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt février, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Laurence AUDETTE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 14/02/2020

Membres présents : Laurence AUDETTE, Maire, David BOSSON, Jacques HUET, Catherine MARGUERET, Maires-adjoints ; Loïc BAUDET, Hélène CHARVET-QUEMIN, Bruno DUMEIGNIL, Lionel FAVRE-FELIX Hubert JOUVENOD, Isabelle SIMON, conseillers municipaux.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Bertrand CADOUX (pouvoir à David BOSSON), Bénédicte CHIPIER (pouvoir à Catherine MARGUERET, Alexane BRUNET (pouvoir à Isabelle SIMON), Monique ZURECKI (pouvoir à Loïc BAUDET) conseillers municipaux.

Membre absent : Christelle QUETANT, conseillère municipale.

Madame le Maire constate que **le quorum est atteint**, à savoir huit membres au moins.

Selon l'article L-2121-15 du CGCT, **David BOSSON** a été élu secrétaire de séance, **Danièle DUPERRIER-SIMOND** étant auxiliaire de la secrétaire de séance.

Madame le Maire remercie le public présent, dont les personnes invitées par tirage au sort lors de la séance précédente, et excuse les personnes qui n'ont pu se rendre disponibles.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE SEANCE :

Madame le Maire propose d'adopter le **procès-verbal de la séance publique du 18 décembre 2019**.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019- BUDGET PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT, FORET:

01/2020

Madame Isabelle SIMON, conseillère déléguée aux finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 14 voix POUR,

- **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.
- **DIT** que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **AUTORISE** Mme le maire à signer les comptes de gestion du Trésorier.

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 BUDGET PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT, FORET :

02/2020

Mme Laurence AUDETTE quitte la séance le Maire étant ordonnateur et ne devant pas, de par la loi, participer au vote du compte administratif.

Monsieur David BOSSON est élu Président de Séance. Il demande à Mme Isabelle Simon, conseillère déléguée à la commission finances, de présenter la délibération :

NOTE DE PRESENTATION

Mme Isabelle SIMON présente les comptes administratifs 2019 pour les recettes et dépenses des 4 budgets communaux.

Elle rappelle que les comptes administratifs reprennent l'ensemble des opérations des budgets primitifs et des décisions modificatives d'un même exercice. Leur résultat reflète la gestion des finances de chaque budget communal de l'exercice 2019.

Exécution budgétaire 2019- assainissement

→ L'excédent de fonctionnement de 51 468.10 € tient aux recettes de raccordement au collecteur (à hauteur de 65 100.00 €) sur les tranches de travaux réalisées en 2017 et 2018.

Exécution budgétaire 2019- eau

→ Le budget de l'eau est excédentaire sur la section de fonctionnement et sur la section d'investissement (report positif de 2018)

- Les travaux de Nanoir inscrits sur le budget 2019 en Restes à Réaliser ont été réalisés, les subventions FSIL (ETAT) et Conseil Départemental perçues à hauteur de 110 987.00 et 174 979.00 €.

Exécution budgétaire 2019- forêt

→ Le budget forêt est excédentaire sur la section de fonctionnement (+ 12 426.71 €) et les subventions d'investissement restant à percevoir (de 28 252.53 €) couvrent le déficit d'investissement (de 29 853.94 €) lié à l'attente de ces subventions, soit un résultat global de 10 825.30 €.

- Les travaux du marché Plaine de Fier ont été réalisés, la subvention de la Région reste à percevoir.

Exécution budgétaire 2019- budget principal

→ Le budget principal est excédentaire en fonctionnement à hauteur de 370 843.76 € et en investissement pour 75 663.52 € : Madame le Maire relève que l'excédent de fonctionnement est important et félicite les agents et les élus pour l'excellente gestion des charges et le bon suivi des produits ayant permis ce résultat.

Dépenses de fonctionnement :

- Dépenses de personnel : elles représentent un poste important des dépenses et sont donc un enjeu important, d'autant plus qu'elles conditionnent la qualité du service public.
On peut constater une maîtrise des dépenses de personnel sur les 5 dernières années. Il est à noter la difficulté de recrutement qui est générale sur le département.

	2015	2016	2017	2018	2019
Masse salariale	451 804 €	439 916 €	392 600 €	407 069, 36	387 097.51

- Charges à caractère général :

Les dépenses ont été inférieures au montant budgétisé du fait notamment d'une maîtrise des coûts d'électricité (35 545 € vs 56 000 € prévus au budget) et autres charges diverses.

Dépenses d'investissement :

L'emprunt de 200 000 € pour le bâtiment jeunesse a été réalisé et couvre une grande partie des dépenses engagées pour le projet en 2019 (225 701.81 €).

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 - Charges à caractère général	419 498.78	013 - Atténuation de charges	44 699.51
012 - Charges de personnel	431 796.51	70 - Produits des services	166 466.21
014 - Atténuation de produits	41 862.00	73 - Impôts et taxes	851 208.95
042 - Opérations d'ordre	55 541.29	74 - Dotations et participations	342 155.30
65 - Autres charges de gestion	123 122.77	75 - Autres produits de gestion	49 699.70
66 - Charges financières	13 329.78	77 - Produits exceptionnels	2 124.54
67 - Charges exceptionnelles	359.32		
TOTAL	1 085 510.45	TOTAL	1 456.354.21
(A) Soit un résultat de fonctionnement de : 370 843.76 €			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
001 - Déficit antérieur reporté	42 693.78	040 - Opérations d'ordre	55 541.29
10 - dotations Fonds divers réserves	8 545.38	10 - Dotations	127 412.39
16 - Remboursements emprunts	82 306.67	1068 - dotations fonds divers réserves	302 804.37
20 - Immobilisations incorporelles	2 520.00	13 - Subventions d'investissement	125 967.00
204 - Subventions d'équipement versées	30 594.06	16 - emprunts	200 000.00
21 - Immobilisations corporelles	48 203.21		
23 - Immobilisations en cours	486 792.58		
26 - participations et créances rattachées	5 500.00		
27 - Autres immo financières	28 905.85		
TOTAL	736 061.53	TOTAL	811 725.05
(B) Soit un résultat d'investissement de 75 663.52 €			
(NB) Restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées) : 24 963.15 €			

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 - Charges à caractère général	25 678.73	042 - Opérations d'ordre	59 811.80
012 -charges pers. Et frais assimilés	12 950.00		
014- atténuations de produits	14 041.00	70 - Produits de l'exploitation	215 003.99
042 - Opérations d'ordre	76 171.30	75 - autres produits gestion courante	444.00
65 - Autres charges de gestion	47.97	77 - Produits exceptionnels	1 829.18
66 - Charges financières	7 464.27		
67- charges exceptionnelles	1 764.18		
TOTAL	138 117.45	TOTAL	277 088.97
(A) Soit un résultat de fonctionnement de : 138 971.52 €			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
16 - Emprunts	25 242.27	001 - Excédent antérieur reporté	453 717.24
21 - immobilisations corporelles	2 280.53	040 - Opérations d'ordre	76 171.30
23 - Immobilisations en cours	424 308.30	041 - opérations patrimoniales	2 095.68
040 - opérations d'ordre	59 811.80	10 - Dotations, fonds divers	3 276.00
041 - opérations patrimoniales	2 095.68	106 - dotations et réserves	87 262.05
		13 - subventions d'investissement	285 966.00
TOTAL	513 738.58	TOTAL	908 488.27
(B) Soit un résultat d'investissement de : 394 749.69 €			
(NB) Restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées) : 3 971.85 €			

BUDGET ANNEXE FORET

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 Charges à caractère général	25 569.71	70 - Produits des services	30 879.24
67 – charges exceptionnelles	433.98	77 – produits exceptionnels	8 000.00
002 -déficit reporté	448.84		
TOTAL	26 452.53	TOTAL	38 879.24
(A) Soit un résultat de fonctionnement de : 12 426.71 €			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
001 – déficit antérieur reporté	59 270.25	13 - Subventions d'investissement	121 355.31
21 - Immobilisations corporelles	13 860.22	16 – emprunts et dettes assimilées	93 000.00
23 – immobilisations en cours	171 078.78	041 – opérations patrimoniales	50 759.31
041 – opérations patrimoniales	50 759.31		
TOTAL	294 968.56	TOTAL	265 114.62
(B) Soit un résultat d'investissement de : -29 853.94 €			
(NB) Restes à réaliser (subventions restant à percevoir) : 28 252.53 €			

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 - Charges à caractère général	6 449.20	002- excédent reporté	52 805.08
012 – charges de personnel	5 950.00	042 – opérations d'ordre (subv invest)	21 546.08
014 - Atténuation de produits	1 460.00	70 - Vente de produits	92 002.25
042 – opérations d'ordre	30 039.09	74 – subventions d'exploitation	1 938.20
66 – charges financières	19 906.83	77 – produits exceptionnels	0.54
67- charges exceptionnelles	213.85		
TOTAL	64 018.97	TOTAL	168 292.15
(A) Soit un résultat de fonctionnement de : 104 273.18 €			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
001 – déficit antérieur reporté	3 257.97	106 – Dotations et réserves	10 000.00
040 - opérations d'ordre	21 546.08	040 - Opérations d'ordre	30 039.09
16 - Emprunts	29 680.16		
23 - Immobilisations en cours	2 400.00		
TOTAL	56 884.21	TOTAL	40 039.09
(B) Soit un résultat d'investissement de : -16 845.12 €			

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sous la présidence de M. David BOSSON, avec 13 voix POUR et 1 Abstention (Monique ZURECKI) :

- **VOTE** les comptes administratifs 2019 du Budget Principal et des Budgets Annexes Eau, Forêt et Assainissement, correspondant à la gestion de Madame Laurence AUDETTE, Maire, comptes en parfaite concordance avec les comptes de gestion de la Trésorerie.

Retour de Mme Laurence Audette.

3 -AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS 2019 AUX BUDGETS 2020 :

03/2020

Madame Isabelle SIMON présente la délibération :

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Vu la délibération n° XXXXXX portant approbation des comptes administratifs 2019,

Considérant les résultats des sections de fonctionnement,

Après avoir approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Principal et des Budgets Annexes : Eau, Forêt et Assainissement :

Il est rappelé que les résultats d'investissements sont automatiquement affectés à l'investissement : le conseil a donc à statuer seulement sur l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les excédents de fonctionnement générés peuvent être affectés par décision du conseil soit au fonctionnement soit à l'investissement 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité avec 14 VOIX POUR :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2019 comme suit :

BUDGET (€)	EXCEDENTS 2019 de Fonctionnement constatés	AFFECTATION au Budget 2020	
		Recettes Investissement c/1068	Recettes Fonctionnement c/002
<i>BUDGET Principal</i>	<i>370 843.76</i>	<i>300 000.00</i>	<i>70 843.76</i>
<i>BUDGET annexe Eau</i>	<i>138 971.52</i>	<i>138 971.52</i>	
<i>BUDGET annexe Assainissement</i>	<i>104 273.18</i>	<i>104 273.18</i>	
<i>BUDGET annexe Forêt</i>	<i>12 426.71</i>	<i>2 426.71</i>	<i>10 000.00</i>

4 -BATIMENT JEUNESSE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

04/2020

Monsieur Jacques HUET, maire adjoint, rappelle qu'un marché de travaux de construction du bâtiment jeunesse a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le projet concerne la construction d'un bâtiment jeunesse comprenant une école maternelle, un espace périscolaire, une salle multi activités et la démolition du bâtiment « Tikouli », pour une surface de plancher créée de 766 m², la mise en place d'une géothermie qui concernera également l'école élémentaire actuelle.

Cette consultation a été lancée le 29.11.2019 pour une remise des offres fixée au 3 janvier 2020. Aucune entreprise n'ayant déposé d'offre sur le lot 5 (serrurerie-métallerie), la consultation a été aussitôt relancée pour ce lot.

Il est précisé que la notation est basée sur le critère Prix à hauteur de 50% et sur le critère Technique à 50%. La négociation des offres était prévue dans la consultation et elle a été réalisée.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 16 janvier 2020 et le 6 février 2020 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection et après phase de négociation avec les 3 premières entreprises de chaque lot. La commission s'est ensuite réunie le 19 février pour donner un avis sur l'attribution du lot 5.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Madame le Maire propose de retenir les prestataires suivants pour lesquels la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable : (HT)

<i>Lot 00 : Désamiantage Démolition</i>	<i>Entreprise Beber TP/SAD</i>	<i>13 745.00 €</i>
<i>Lot 01 : Terrassements – Réseaux extérieurs</i>	<i>Entreprise BEBER TP</i>	<i>115 628.09 €</i>
<i>Lot 02 : Gros œuvre- Sciage</i>	<i>Entreprise GHERARDINI</i>	<i>394 394.91 €</i>
<i>Lot 03 : Charpente couverture</i>	<i>Entreprise Lambersens Freres</i>	<i>215 073.82 €</i>

Lot 04 : Menuiseries extérieures bois stores	Entreprise CBMA	124 000.00 €
Lot 05 : Serrurerie Métallerie	Entreprise Euromatic	9 894.00 €
Lot 06 : Cloisons doublage faux plafonds	Entreprise SNPI	118 873.39 €
Lot 07 : Menuiseries intérieures	Entreprise CBMA	130 000.00 €
Lot 08 : Agencement	Entreprise Atelier du bois	37 625.80 €
Lot 09 : Peinture intérieure	Entreprise AMP	28 337.35 €
Lot 10: Chape	Entreprise Duclaux	18 256.44 €
Lot 11: Carrelage faïence	Entreprise SCM	33 500.00 €
Lot 12 : Sol souple	Entreprise Artí-sols	23 000.00 €
Lot 13 : Chauffage ventilation sanitaire	AQUATAIR SAVOIE	244 960.16 €
Lot 14 : Électricité courants forts et faibles	ELTIS	136 000.00 €
Lot 15 : Sondes géothermiques	AUVERGNE FORAGE	88 000.00 €
Lot 16 : Aménagements paysagers	Entreprise SAEV	75 500.00 €
Prestations complémentaires 1		6 010.20 €
Prestations complémentaires 2		8 500.00 €
TOTAL HT		1 821 299.16 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal avec 13 voix POUR et 1 abstention (Monique Zurecki),

- **DECIDE** de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de construction de bâtiment jeunesse.
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux correspondant aux offres retenues.
- **AUTORISE** le Maire à demander toute subvention relative à ce projet sur la base des offres retenues.

5- CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE MULTIPLE : REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT (AP /CP)

05/2020

Madame Isabelle SIMON, conseillère municipale déléguée aux finances présente la délibération. Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire qui vise à planifier la mise en œuvre pluriannuelle d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion sur plusieurs années des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt).

Pour information, la somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toute les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Par délibération n° 29/19 du 9 avril 2019, le conseil municipal a adopté la création d'un programme pluriannuel d'investissement « bâtiment jeunesse » pour un montant de 2 217 691 € TTC.

Par délibération n° 63/19 du 17 octobre 2019, le conseil municipal a voté l'actualisation du programme pluriannuel d'investissement pour un montant de 2 751 318 € TTC.

Madame le Maire précise que les subventions obtenues pour le projet se montent à 603 100 €, le total des subventions escomptées étant de 893 100 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Considérant que la révision de l'autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de construction de bâtiment à usage multiple.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 1 abstention (Monique ZURECKI)

- **DECIDE DE VOTER** la révision de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la construction d'un bâtiment à usage multiple ainsi que détaillé ci-après :

MONTANTS TTC	2018	2019	2020 CP prévisionnels	2021 CP prévisionnels	2022 CP prévisionnels	TOTAL
crédits de paiement Délib 63/19	23 533	254 367	1 617 519	809 710	46 188	2 751 318
PROGRAMME ACTUALISE	23 533	225 702	1 516 349	896 110	109 278	2 770 972

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2020.

6 -SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020 :

06/2020

Madame Catherine MARGUERET, maire-Adjoint en charge des animations et des associations, présente les propositions de subvention aux associations locales, examinées en commission scolaire et en commission finances, suite aux demandes de subventions reçues avec dossier complet. Les associations extérieures ne sont pas subventionnées hors exception sur demande dument justifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix POUR

- **ARRÊTE** comme suit le montant des subventions 2020 allouées (c/6574) :

ASSOCIATIONS	<i>Pour mémoire versé 2019</i>	Proposition subvention 2020	<i>commentaire</i>
Ainés de Dingy	270	320	
APED (Association des Parents d'Elèves)	750	750	
APED (Association des Parents d'Elèves) – Dingo'Trail	600 (dossards)	200	Médailles
Club de Jeux de Sociétés	250	320	
Randonneurs de Lacha	600	600	
Randonneurs de Lacha – sentiers	350	450	Action citoyenne nettoyage

USEP Annecy 2 (acteur avec l'école de la commune)	100	100	
Handisport 74	150	100	
SOUS-TOTAL ASSOCIATIF	3 170	2 840	
Coop. Scolaire maternelle	1 200	1 200	Pour mémoire 3 750 € délibération déc 2019 (classe verte 2020)
Coop. Scolaire élémentaire	1 200		
SOUS-TOTAL ECOLES	2 400	1 200	
KARAPAT – Bébébus	19 380	19 380	
SOUS-TOTAL PETITE ENFANCE	19 380	21 780	
TOTAL SUBVENTIONS	24 950	23 420	

POUR RAPPEL SUBVENTIONS VERSEES PAR LA CCVT :

Comité de jumelage Pama-Burkina / Foyer du Parmelan (6 820.00 € en 2019) / Football Club Dingy (3 120€ en 2019) / LIVE- Loisirs Identiques Vivre Ensemble / ADMR / Le Souvenir Français / Dingy Solidarité Accueil (association n'ayant pas souhaité demander de subvention au titre de 2020)

7-FINANCES : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2020 :

07/2020

Madame le Maire expose que les communes peuvent attribuer une indemnité aux préposés chargés du gardiennage des églises ;

Madame le Maire indique au Conseil Municipal le montant maximum de l'indemnité allouée pour le gardiennage des églises communales s'établit à :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- **FIXE** pour l'année 2020 les indemnités de gardiennage de l'église assuré par Mme Geneviève CADOUX comme suit : Gardiennage église du chef-lieu : 479.86 €
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

8- VOTE DES TAUX DE TAXES COMMUNALES 2020

08/2020

Madame le Maire expose :

Le conseil municipal ne souhaite pas grever le portefeuille des ménages et propriétaires.

Sachant que le produit communal attendu varie selon 2 éléments ; d'une part les bases (non votées par le conseil municipal, varient selon les constructions et leur classement fiscal) ; d'autre part, les taux de taxes fixés par le conseil municipal.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition des taxes d'habitation, foncières pour l'année 2020, **comme c'est le cas depuis 2014,**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 1 abstention (Monique ZURECKI)

- **FIXE** comme suit les taux communaux 2020 des taxes directes locales :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe Habitation	23.04	23.04
Taxe Foncière Bâti	16.41	16.41
Taxe Foncière Non Bâti	44.06	44.06

9-VOTE DES BUDGETS 2020 ASSAINISSEMENT - EAU - FORET - BUDGET PRINCIPAL :

09/2020

Madame Isabelle Simon présente les éléments :

Les projets de budget ont été travaillés en réunion de commission finances et en collaboration avec le service de la Trésorerie auquel les documents ont été soumis pour vérification de la régularité budgétaire.

NOTE DE PRESENTATION

REMARQUES GENERALES :

- Concernant les budgets Eau et Assainissement, ceux-ci sont désormais tenus par la Société Publique Locale O des Aravis, sous contrôle des élus. Sur les budgets 2020 de la commune, ne sont donc concernés que les reliquats d'actions 2019.
- Concernant le budget principal et le budget Forêt, la commune continue d'approfondir la comptabilité analytique en lien avec la trésorerie. Cette dernière a proposé un reclassement d'écriture des comptes provisionnés (« travaux en cours ») en compte de travaux terminés plus précis, ce qui ne se faisait pas auparavant. Malgré le temps additionnel demandé aux agents sur ces écritures, ces modifications s'avèrent pertinentes pour la transparence des comptes publics.
- La trésorerie mentionne par e biais « un inventaire du patrimoine communal plus proche de la réalité ». Il est à noter qu'il n'y a pas d'impact financier car il s'agit d'un simple jeu d'écritures comptables en dépenses / recettes.

Budget 2020- Assainissement

→ Les sommes portées en fonctionnement / dépense correspondent à des dépenses obligatoires : reversement à l'agence de l'Eau des sommes perçues en 2019, ou de précaution (dotation pour risques et charges sur dossiers antérieurs au 1^{er} janvier 2020, annulation éventuelle de factures antérieures ...)

Les recettes de fonctionnement correspondent à la redevance Assainissement de la période 1^{er} septembre 201 – 31 décembre 2019 qui sera facturée par le SPL et reversée à la commune.

→ le budget investissement reprend uniquement les écritures de reports de 2019.

Le compte d'immobilisations qui est mouvementé sert uniquement à l'équilibre du budget.

Budget 2020- Eau

→ Les sommes portées en fonctionnement / dépense correspondent à des dépenses obligatoires : reversement à l'agence de l'Eau des sommes perçues en 2019, ou de précaution (annulation éventuelle de factures antérieures ...)

Les recettes de fonctionnement correspondent à la redevance Eau de la période 1^{er} septembre 201 – 31 décembre 2019 qui sera facturée par le SPL et reversée à la commune.

→ le budget investissement reprend uniquement les écritures de reports de 2019.

Le compte d'immobilisations qui est mouvementé correspond à une facture inscrite en Reste à Réaliser et sert à l'équilibre du budget.

Budget 2020- Forêt

→ Le budget Forêt dégage un excédent de fonctionnement de 9 850.00 €. Cet excédent est conditionné par la réalisation de coupes de bois annuelles : 530 m³ sont escomptés sur 2020 (environ 19 000 € de recettes) et 370m³ répartis sur 2020/2021 (environ 13 000 € de recette). Il est budgété 28 000 € pour 2020.

→ Le budget d'investissement est grevé d'un report déficitaire de 29 853.94 € correspondant à des subventions attendues (dossier Plaine de Fier) d'un montant de 28 252.53 €.

Une écriture de reclassement (transfert d'immobilisations en cours vers immobilisation réalisée) d'un montant de 126 941.32 € est nécessaire à la mise à jour de l'inventaire des biens. Elle est sans incidence financière sur le budget.

Budget 2020- Budget principal

- Le budget de fonctionnement dégage un résultat positif de 147 463.76 € viré à l'investissement.
- Le budget d'investissement tient compte d'une écriture de reclassement (mise à jour de l'inventaire) d'un montant de 185 702.91 € sans flux financier associé.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les grands volumes de 2019 sont maintenus. Quelques précisions :

- **Dépenses de personnel** : les charges ayant été maîtrisées jusqu'à ce jour, il est proposé le renforcement suivant pour 2020 :
 - le remplacement d'un poste actuellement en contrat aidé (CAE) par un poste à temps complet (compta + RH). Le coût pour la commune sera plus élevé, néanmoins ce poste est important pour le bon suivi comptable et financier. NB : il n'est pas possible d'embaucher plusieurs CAE successifs sur un même poste.
 - il est proposé de conserver le poste de CAE ce qui permettra de soulager les agents du périscolaire sur les ateliers, la communication, Il est à noter que 80% du poste est subventionné et que le PEDT sera revu en 2020.
 - La difficulté de recruter un agent sur l'urbanisme sur 2019 est résolu par la promotion d'un agent en interne : du temps de formation a été prévu et un temps plein budgété.
- **Charges à caractère général** : diverses charges sont majorées par rapport à la réalisation 2019 notamment :
 - le poste entretien de voirie est porté de 60 000 à 90 000 € (inclus marquage, résine...)
 - mini bus : une somme de 6 000 € est prévue au titre d'un projet partenaire Digny-Alex-La Balme pour s'assurer de trajets été + jeunesse. Il est à noter qu'il a été obtenu auprès de la communauté de Communes une augmentation du cadencement des bus (lignes régulières) à l'horizon 2021.
 - ateliers zéro déchets-broyage – compostage : une somme de 3000 € est prévue pour ce projet.
 - les frais de location mobilières sont augmentés de 8 000 € en prévision de l'augmentation du nombre de postes informatiques.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : Les dotations de l'Etat sont supposées reconduites à l'identique.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Elles tiennent compte des projets suivants :

Compte 23 immo en cours	Bâtiment jeunesse selon programme de travaux 2020	1 516 349 €
	Voirie route de la Blonnière	180 000 €
	Avant projet Vestiaires Foot	50 000 €
	Travaux Alpages d'Ablon	18 000 €
Compte 21 immo corporelles	Drainage amont cimetière	30 000 €
	Travaux maison forestière	30 000 €
	Travaux mairie	50 000 €
	Travaux de mise en conformité des bâtiments publics au regard des règles d'accessibilité des ERP	5 500 €
	Acquisition terrains Chef Lieu et Blonnière	22 000 €
Compte 20 Immo incorporelles	Lave vaisselle restaurant scolaire	8 650 €
	Applications informatiques et communication	12 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- Les subventions pour le bâtiment jeunesse sont attendues pour un montant de 302 000 €.
- le solde de l'emprunt bâtiment jeunesse sera débloqué pour 1 200 000 €.

A/ budget ASSAINISSEMENT : Le Conseil municipal, avec 13 voix POUR et 1 abstention (Monique ZURECKI)

- **VOTE** le Budget Annexe Assainissement 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ HT	Chapitre	Libellé	€ HT
011	Charges à caractère général	11 000.00	70	Produit gestion courante	48 400.00
014	Atténuation de produits	2 000.00			
65	Autres charges de gestion	500.00			
023	Virement section investissement	24 400.00			
67	Charges exceptionnelles	500.00			
68	Dotation risques et charges	10 000.00			
	TOTAL	48 400.00		TOTAL	48 400.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ HT	Chapitre	Libellé	€ HT
23	Immobilisations en cours	111 828.06	021	Virement de l'exploitation	24 400.00
001	Solde d'exécution reporté (déficit)	16 845.12	1068	Dotations, réserves	104 273.18
	TOTAL	128 673.18		TOTAL	128 673.18

B/ BUDGET EAU : Le Conseil municipal, avec 13 voix POUR et 1 abstention (Monique ZURECKI)

- **VOTE** le Budget Annexe Eau 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ TTC	Chapitre	Libellé	€ TTC
011	Charges à caractère général	16 500.00	70	Vente de produits	50 000.00
014	Atténuation de produits	20 000.00	75	Produits gestion courante	853.00
65	Autres charges de gestion courante	500.00			
67	Charges exceptionnelles	2 000.00			
023	Virement à l'investissement	11 853.00			
	TOTAL	50 853.00		TOTAL	50 853.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ TTC	Chapitre	Libellé	€ TTC
23	Immobilisations en cours (1)	548 608.21	001	Solde d'exécution	394 749.69
			10	Fonds divers	3 034.00
			1068	Fonds de réserves excédent Fonct	138 971.52
			021	Virement section Fonctionnement	11 853.00
	TOTAL	548 608.21		TOTAL	548 608.21

(1) Dont restes à réaliser : 3 971.85 €

C/ BUDGET FORET : Le Conseil municipal, avec 13 voix POUR et 1 abstention (Monique Zurecki)

➤ **VOTE** le Budget Annexe Forêt 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ HT	Chapitre	Libellé	€ HT
011	Charges à caractère général	29 750.00	002	Résultat reporté en fonct	10 000.00
66	Charges financières	500.00	70	Produits des services	30 100.00
023	Virement à l'investissement	9 850.00	77	Produits exceptionnels	
	TOTAL	40 100.00		TOTAL	40 100.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ HT	Chapitre	Libellé	€ HT
01	Report investissement négatif	29 853.94	13	Subventions (1)	36 706.80
16	Rembours emprunts	6 000.00	1068	Fonds de réserves	2 426.71
21	Immobilisations corporelles	13 129.57	021	Virement de la section de fonct	9 850.00
23	Immobilisations en cours (2)	126 941.32	23	Immobilisations (2)	126 941.32
	TOTAL	175 924.83		TOTAL	175 924.83

(1) dont restes à réaliser subv Plaine de Fier : 28 252.53 €

(2) écriture de reclassement

D/ Budget principal : Le Conseil municipal, avec 13 voix POUR et 1 abstention (Monique ZURECKI)

➤ **VOTE** le Budget Annexe PRINCIPAL 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ TTC	Chapitre	Libellé	€ TTC
011	Charges à caractère général	527 500.00	013	Atténuation de charges	48 000.00
012	Charges de personnel	502 250.00	002	Solde de fonctionnement 2019	70 843.76
014	Atténuation de produits	46 000.00	70	Produits des services	140 000.00
023	Virement à l'investissement	147 463.76	73	Impôts et taxes	852 000.00
042	Opérations d'ordre	92 000.00	74	Dotations et participations	347 970.00
65	Autres charges de gestion	157 300.00	75	Autres produits de gestion	44 200.00
66	Charges financières	15 000.00	77	Produits exceptionnels	1 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00			
022	Dépenses imprévues	15 000.00			
	TOTAL	1 504 013.76		TOTAL	1 504 013.76

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ TTC	Chapitre	Libellé	€ TTC
16	Remboursements emprunts	100 000.00	001	Solde exécution Invst reporté	75 663.52
20	Immob. Incorporelles (1)	26 000.00	021	Virement du fonctionnement	147 463.76
204	Subventions d'équipement versées	51 000.00	040	Opérations d'ordre entre sections	92 000.00

21	Immobilisations corporelles (2)(3)	380 202.91	10	Dotations, fonds divers	145 265.24
23	Immobilisations en cours (4)	1 861 992.52	1068	Dotations, excédents Fonct 2019	300 000.00
27	Autres immob financières	29 000.00	13	Subventions d'investissement	302 100.00
			16	Emprunts et dettes	1 200 000.00
			23	Immobilisations corporelles (3)	185 702.91
	TOTAL	2 448 195.43		TOTAL	2 448 195.43

- (1) Dont 720.00 € en restes à réaliser.
(2) Dont 24 243.15 € en restes à réaliser
(3) Dont 185 702.91 € écriture de reclassement.
(4) Dont 1 516 349 € Programme bâtiment jeunesse

10. PROGRAMME 2019 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES :

10/2020

Monsieur Bruno DUMEIGNIL fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2020 :

La nature des travaux est la suivante : intervention en futaie irrégulière dans la parcelle 1 d'une surface de 2 ha, nettoyage de régénération sur les parcelles 7 et 8 (surface de 6ha), dégagement manuel de plantation parcelle 6 d'une surface de 0.5 ha.

Le montant estimatif des travaux est de 11 050.00 € HT, ils sont éligibles à la subvention de la Région au titre des travaux sylvicoles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 14 voix POUR :

- **Approuve** les travaux sylvicoles d'un montant de 11 050.00 € HT.
- **Sollicite** l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,
- **Demande** au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.
- **Autorise** Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

11. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA BIBLIOTHEQUE AUPRES DE CONSEIL SAVOIE MONT-BLANC POUR L'ACQUISITION D'UN FONDS EXCEPTIONNEL :

11/2020

Madame Catherine MARGUERET, Maire adjoint, présente la délibération :

Dans le cadre de son partenariat avec l'espace ado de la commune, la bibliothèque municipale souhaite acquérir un fonds exceptionnel pour l'achat de documentaires jeunesse et de BD jeunesse.

Elle sollicite, pour financer ce projet, une subvention d'aide à l'acquisition d'ouvrages de 991.9 € auprès du service du département Savoie biblio.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 Voix POUR

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer cette de demande de subvention.
- **ACCEPTÉ** d'avancer les frais pour l'achat de ce fonds spécifique afin de bénéficier d'un remboursement sur facture.

Madame le Maire remercie les bénévoles qui assurent les permanences et le suivi de la bibliothèque pour leur investissement important.

12. RESEAUX : APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE D'O DES ARAVIS

12/2020

Monsieur David BOSSON, adjoint en charge des réseaux, rappelle que le règlement de service est obligatoire en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il est le seul document opposable aux usagers et est donc, de ce fait, indispensable.

La mise en concession du service à la SPL O des Aravis au 1^{er} janvier 2020 nécessite l'adoption par le Conseil Municipal du règlement de service de la SPL. Les élus de la commission Réseaux ont été sollicités par la SPL fin 2019 lors de la mise à jour de ce document, afin de l'adapter aux évolutions règlementaires et aux usages.

Au terme du travail réalisé, le projet de règlement est proposé au Conseil municipal pour approbation. Les usagers seront informés par la SPL de ce nouveau règlement, qui sera tenu à leur disposition en mairie et inséré sur le site internet de la commune (et de la SPL).

Après lecture du règlement de service, le conseil municipal avec 14 voix POUR :

- **Approuve** le règlement de service de l'eau potable de la SPL O des Aravis.
- **Dit** que le règlement fera l'objet d'une transmission aux usagers par la SPL O des Aravis.

13. ALPAGES : CONVENTION PRECISANT LES RELATIONS ENTRE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DRAN-ABLON-CRUET ET LES COMMUNES ADHERENTES DE LA BALME DE THUY, DINGY ST CLAIR ET THONES :

13/2020

Monsieur Bruno DUMEIGNIL expose le contexte :

Le régime AFP a été créé en 1974 et l'association Foncière Pastorale Dran – Ablon -Cruet a été créée en 1976. Elle est composée d'une trentaine de propriétaires privés (dont les exploitants agricoles) et des 3 communes de Thônes, la Balme de Thuy et Dingy-St-Clair en leur qualité de propriétaires de foncier.

Son territoire s'étend sur **800 ha** correspondant à toute la vallée du Cruet , la vallée du Nant debout depuis le Frenay, Dran, la vallée d'Ablon, et celle du Pertuis.

La raison d'être fondamentale de l'Afp est de **constituer un périmètre agro pastoral** (accessoirement forestier) unique, et ainsi faciliter la gestion des fonds propres et des actions communes à ce périmètre. L'AFP intervient dans les domaines de l'eau, de la voirie, du bâti, des équipements d'accueil et de sensibilisation du public, elle tient une comptabilité publique gérée par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et est éligible aux aides publiques.

L'Association est donc un outil efficace pour la gestion des ressources et équipements, le maintien du caractère pastoral dans un esprit de valorisation de la faune et de la flore, et de la sauvegarde des biotopes, renforcée par le classement en zone Natura 2000, voire par un éventuel classement futur en Espace Naturel Sensible (ENS).

Pour un meilleur fonctionnement de l'association et une clarification des modalités de fonctionnement, une convention ayant pour objet de préciser les modalités de collaboration entre les parties (communes de Dingy, de la Balme, de Thônes et l'Association) est proposée au conseil municipal.

Cette convention porte sur l'ancrage de l'AFP dans le territoire et l'inscription dans un projet pluriannuel, le portage des actions et son fonctionnement administratif.

Après lecture du projet de convention, le Conseil Municipal , avec 14 voix POUR :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention avec les communes de Thônes, la Balme de Thuy, et l'AFP Dran-Cruet proposée.

INFORMATIONS

PROGRAMME DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE TIKOULI vacances de mars 2020 : un programme très intéressant pour les enfants, Madame le Maire remercie les agents pour l'organisation et note que les effectifs sont complets.

PLAN ACTUALISE DE LA COMMUNE : un plan actualisé va être distribué dans les prochaines semaines, Merci à Nathalie et Catherine pour le suivi.

FIN DE MANDAT – ELECTIONS :

Madame le Maire rappelle qu'il est possible pour les personnes empêchées de rédiger une procuration pour le vote du 15 mars prochain. Il est préférable d'anticiper la démarche pour qu'elle soit recevable, elle se fait auprès de la gendarmerie.

MOT DE MME LE MAIRE POUR LA FIN DE MANDAT :

Madame le Maire fait part de son émotion en ce dernier conseil municipal du mandat. C'est avec beaucoup de plaisir qu'elle a œuvré avec les conseillers municipaux pour le village, elle les remercie ainsi que leurs conjoints et leurs familles pour le temps consacré aux différentes actions au service de la vie collective.

Elle remercie chaleureusement les conseillers municipaux, les agents de la collectivité, les nombreux partenaires et entreprises partenaires de la collectivité, ainsi que les bénévoles qui ont été à ses côtés, pour le travail et les réalisations de qualité réalisés pendant le mandat.

Mme le Maire a été particulièrement touchée par la plaisir qu'elle a eu à connaître les élus, à partager beaucoup de moments forts dans tout ce qui ponctue la vie d'une commune.

D'autres aventures, car il s'agit bien de cela, attendent les futurs élus de 2020 aux côtés des habitants, avec l'aide des anciens élus qui souhaiteront apporter une aide ponctuelle.

Elle espère que chaque citoyen qui le peut sera présent et acteur du village dans une volonté commune d'actions.

Mme le Maire remercie les habitants de Dingy pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

« Nous avons eu beaucoup de labeur, certes, mais aussi beaucoup de joie à agir pour vous ».

La séance est levée à 21h51.

Affiché le : 25.02.2020